

## Conseil municipal : l'opposition pose sur la table le dossier Le Moign

Vendredi, le conseil municipal présidé par le maire Gérard Daniélou avait à l'ordre du jour l'administration générale de la commune, la vie scolaire et associative et les travaux.

**Administration générale.** Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté à la majorité. En ce qui concerne la modification du tableau des effectifs, l'agent en charge de l'animation au Centre de loisirs sans Hébergement (CLSH) qui avait une durée de travail hebdomadaire de 28 heures passe à 35 heures à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007. Sur le plan de la promotion interne, après examen du Centre départemental de Gestion du Finistère, Jacques Herry accède au grade de contrôleur.

**Vie scolaire et associative.** À l'unanimité, le conseil a voté l'attribution de subventions pour un complément du Plan Éducatif Local (PEL) de 128,50 € à l'école Per Jakez-Hélias, 150 € pour le collège Notre Dame d'Espérance et 260 € pour la crèche. L'Office Clédérois d'Animation reçoit 1 820,33 €

dans le cadre de Connaissance du Monde.

Les tarifs et règlement de la location des salles communales clédéroises ont été adoptés à la majorité avec abstention de l'opposition. Le règlement stipule que les locations de salles Le Channel, Béchu à Créach-Oalec, Espace 2000, la salle d'animation de la SEM et les salles du camping seront prises en mairie. Un chèque de 1 000 € de caution et une attestation d'assurance seront exigés. Une remise de 20 % sera accordée au locataire si celui-ci s'engage à utiliser les services d'un traiteur ou commerçant clédérois sur présentation d'attestation.

**Dossier Pascal Le Moign.** Les membres de l'opposition sont arrivés avec un dossier fourni sur Pascal le Moign, employé à la commune en contrat CAE depuis septembre 2005 et qui, même après trois CDD successifs, n'est pas embauché par la commune.

L'opposition avait recensé les fonctions exercées par Pascal Le Moign sur la commune :

« maintenance serveur et PC en mairie, à l'école publique à l'OCA, au club nautique à la SEM (sept interventions depuis avril), la formation des employés communaux, la création et la maintenance des sites Web de la mairie, animateur au sein de « Cybermaniaques », cours d'informatique aux élèves de l'école publique, appui aux associations, aide et conseil à la population... ».

Ce qui fait réagir le groupe c'est qu'« en campagne électorale, Gérard Daniélou a promis à plusieurs clédérois et au président de l'association « Cybermaniaques »

l'embauche de Pascal Le Moign ».

Pour les membres de l'opposition, « l'embauche de Pascal Le Moign serait possible via l'OCA et serait en partie subventionnée par la Région pendant quatre ans ». Et de poursuivre : « une embauche de ce type permettrait à Pascal Le Moign de patienter en attendant que des postes d'employés communaux se libèrent durant cette période ». L'opposition s'est demandée « quels sont les projets de la municipalité en matière de compétences vers la CCBK dans le domaine informatique... ».